

Séance du Conseil de Ville du 28.10.2019

2.18/19

## Question écrite

## Réfection du rond-point de Rossemaison sur la RDU

Début juin une entreprise de génie civil entame des travaux de réfection du rondpoint de Rossemaison sur la RDU.

On est bien d'accord que la RDU est une route cantonale qui est du ressort du canton et non de la commune mais qui a pour objectif d'éviter du trafic de transit à l'intérieur de la ville. La municipalité a donc probablement un droit de regard sur les travaux qui seront entrepris sur un ouvrage de cette importance.

Au début des travaux on pensait qu'il s'agissait uniquement d'une réfection des bordures, mais tel n'est pas le cas. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux nous constatons qu'il y aura un rétrécissement de l'ouvrage relativement important. Un rétrécissement peut être bénéfique s'il a pour objectif de diminuer la vitesse des usagers. Nous avons tout-de-même le sentiment qu'il y a un problème pour les cyclistes qui, apparemment, auront moins de place pour passer et seront plus confrontés aux véhicules motorisés.

Deux voies paraissent indispensables pour assurer la desserte de la route de Rossemaison et pour la zone industrielle. Si l'on a une volonté de diminuer le trafic des poids lourds, il y a tout de même les cars qui desservent la zone industrielle qui doivent transiter. Deux pistes augmentent la fluidité et facilitent le passage pour les cars qui ont des horaires précis à tenir. Pour les cyclistes, une bande qui leur est propre est également un élément de sécurité.

Du coté Est de la RDU, les ronds-points ont 2 pistes pour assurer la fluidité du trafic et de l'autre côté, à l'entrée de la zone industrielle on réduit l'espace.

Le conseil communal est-il satisfait du projet du canton?

Peut-il nous éclairer et nous rassurer sur le nouvel aménagement de ce rond-point?

Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

Le groupe PLR Pierre Chételat

The Minds